

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50	M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30	M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André	M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30	M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime	M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15	Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50	M. LOTHAIRE Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10	M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30	M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno	Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

MARCHE PUBLIC SUR PROCEDURE ADAPTEE
 BORDEAUX - PROJET DE ZAC BASTIDE 2 - ETUDE D'IMPACT
 DESIGNATION DU PRESTATAIRE
 DECISION - AUTORISATION

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'aménagement de la ZAC Cœur de Bastide sise à Bordeaux est en cours de finalisation. Les équipements publics propres de la ZAC sont réalisés et le dernier îlot est en cours de commercialisation.

Entre ce site et les ateliers du tramway, plus de 30 hectares de friches sont disponibles pour l'urbanisation. Les négociations avec l'Etat, RFF et la SNCF ont abouti et les acquisitions foncières ont débuté avec le premier acte signé le 10 décembre 2007.

L'ambition est de réaliser dans ce secteur un « quartier durable » prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de ce territoire.

Le projet urbain du secteur de Bastide 2 s'ancre dans le projet de territoire de la rive droite élaboré par la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville. Il prend en compte à la fois les orientations définies dans le Plan Guide de la Rive Droite de Bordeaux établi par l'architecte urbaniste Bruno Fortier et le Paysagiste Michel Desvignes et les objectifs de programmation de logements issus du Programme Local de l'Habitat et du plan d'urgence pour le logement adopté par la Communauté Urbaine le 25 mars 2005.

Les études pré-opérationnelles pour l'aménagement du site de Bastide 2 proposent de définir les programmes prévisionnels d'aménagement et de construction sur ce secteur et d'explorer les divers modes opératoires de réalisation.

Dans l'objectif de permettre à la CUB de créer la ZAC dans l'été 2008, il est proposé de désigner un prestataire chargé de réaliser l'étude d'impact de ce projet urbain.

Une fois réalisée et validée, cette étude sera versée à la concertation.

Le pilotage de cette étude d'impact s'appuiera d'une part, sur un comité technique chargé d'en encadrer le déroulement et d'autre part, sur un comité de suivi composé de représentants de la Communauté Urbaine et de la Municipalité qui en validera les différentes étapes.

Le prestataire sera également amené à présenter les étapes de son étude en réunion publique.

Dans le respect de la procédure applicable aux marchés publics sur procédure adaptée, la Direction du Développement Opérationnel et de l'Aménagement a effectué une publicité adéquate (annonce parue dans le Moniteur au BOAMP et sur Internet le 26 octobre 2007). Vingt trois dossiers ont été retirés et 8 équipes ont remis une offre.

Suite à l'analyse des offres menée par la Direction du Développement Opérationnel et de l'Aménagement il est proposé de retenir l'équipe INGEROP, ayant présenté l'offre la mieux disante, au regard de la méthodologie présentée, des moyens humains et techniques qui seront mobilisés et du prix proposé.

Le montant de l'étude d'impact s'élève à 12 100€ HT soit 14 471,60€ TTC pour un délai de réalisation évalué à 4 mois.

Cette dépense sera imputée sur la ligne « Etudes pré-opérationnelles » ouverte au chapitre 20, article 2031, CRB D710, programme HB 32 de l'exercice budgétaire 2008.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, et si tel est votre avis de bien vouloir :

DECIDER

- de confier par Marché Public passé en Procédure Adaptée, la réalisation de l'étude d'impact concernant l'opération d'aménagement de Bordeaux-Bastide 2 à l'équipe INGEROP.

AUTORISER

- Monsieur le Président à signer ledit marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 FÉVRIER 2008**

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2008

M. SERGE LAMAISON